

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2016

COMPTE-RENDU

Présents : Jean Paul LE GOFF, Jean Louis TANVEZ, Jean-Charles CLATIN, Hervé RANNOU, Marie-Louise MELLIN, Sonia CARMARD, Marie-Laure GODEST, Eveline CARVENNEC, Stéphane RIOU, Gildas LE ROUX, Jean-Michel LE TROADEC, Damien LE PESSOT, Séverine LE BRAS, Chantal LE BRIS, Claudine LE JOUAN, Jean-Yves ELLIEN, Marie-Christine THOMAS, Yannick LE KERNEAU, Marie-Christine DAVID

Secrétaire de séance : Damien LE PESSOT

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	19
Procurations	

M. LE KERNEAU demande à prendre la parole, et lit un texte. Il explique que :

- M. le Maire a interdit aux élus de la minorité l'accès à la mairie en l'absence d'un membre de la municipalité. Une discussion à ce sujet avait eu lieu à l'occasion du Conseil municipal de décembre, et ne figurait pas dans le compte-rendu.
- Concernant le projet du 23 rue de Guingamp, la minorité était depuis le début opposée au projet. Contrairement à ce qui est écrit à ce sujet dans le bulletin municipal, les élus n'ont pas voté contre l'arrêt du projet de la partie commerce, mais contre le fait de continuer les travaux dans la partie logement.
- Les élus ont demandé à avoir accès à un certain nombre de documents avant le Conseil, et n'ont pu y avoir accès.

Pour toutes ces raisons, M. LE KERNEAU explique que les élus de la minorité quittent l'assemblée et ne reviendront pas tant que qu'ils n'auront pas l'assurance d'échanges constructifs et respectueux de la parole de chacun.

M. le Maire répond concernant les documents, que deux commissions des finances ont eues lieu pour préparer le budget. Il précise que la minorité a deux représentants et personne n'était présent aux commissions.

M. LE KERNEAU précise que des documents ont été demandés concernant l'état de la dette et du personnel, et qu'aucun document n'a été fourni. M. le Maire remarque que les commissions sont faites pour ça. M. LE KERNEAU répond que s'il n'est pas possible d'avoir les documents avant les commissions, celles-ci n'ont pas d'intérêt.

M. le Maire indique qu'il n'a pas compris que les élus de la minorité votent contre l'abandon du projet du 23 rue de Guingamp. M. LE KERNEAU répond qu'ils étaient contre la poursuite des travaux dans le logement, et qu'ils étaient contre le projet dès le départ. Mme DAVID précise qu'ils ont voté contre la délibération.

M. le Maire explique qu'il n'a pas compris qu'ils votent contre l'arrêt du projet de commerce alors qu'ils étaient contre le projet du commerce à cette adresse. M. ELLIEN reprend le texte du bulletin communal et remarque qu'il n'est fait mention que de la partie local du projet, et non du logement. Il précise que la question posée d'arrêter le projet était à double sens, car elle impliquait la poursuite de la partie logement.

Mesdames DAVID et THOMAS, et messieurs ELLIEN et LE KERNEAU quittent l'assemblée.

M. le Maire remarque qu'aucun des deux représentants à la commission n'étaient présent lors de la préparation du budget, et que les quatre élus de la minorité étaient absents lors du dernier Conseil municipal.

M. le Maire remarque que c'est une tendance qui n'est pas constatée qu'à Péder nec, et que les minorités quittent les Conseils municipaux dans d'autres communes.

M. RANNOU remarque qu'il y a un vrai problème au niveau des élections par les scrutins de liste, en termes de représentation malgré les pourcentages réalisés, et qu'il ne doit pas être facile de n'être que 4 représentants sur une assemblée de 19.

1) Affaires scolaires

1.1 Contrat d'association de l'école Notre-Dame de Lorette pour l'année scolaire 2014-2015

M. le Maire rappelle les règles relatives aux contrats d'association. Il précise que le montant de la participation versée par la commune à l'école Notre-Dame de Lorette est basé sur le coût d'un enfant à l'école primaire publique, multiplié par le nombre d'enfants domiciliés à Péder nec inscrits à la rentrée scolaire.

Le coût d'un élève au primaire est calculé avec les frais de fonctionnement, les amortissements, et les frais en personnel de l'année précédente.

M. le Maire précise que les frais de fonctionnement ont augmenté entre 2014 et 2015, du fait du décalage de paiement des factures : 13 634€ en 2014, et 20 461€ en 2015. Pour les amortissements, M. le Maire explique que l'augmentation est liée au remplacement du parc informatique.

M. le Maire indique que le coût moyen d'un enfant est de 472.79€ pour l'année scolaire 2015-2016, et que ce montant est appliqué aux écoles bilingues et Diwan.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (15) valide le montant du forfait scolaire correspondant au coût moyen d'un élève de classe élémentaire de l'école publique, sur la base des dépenses de fonctionnement mandatées au cours de l'exercice 2015, soit la somme de 472,79 €.

Il autorise M. le Maire à mandater à l'école le solde de la participation due au titre de l'année scolaire 2015/2016, d'un montant de 14 684.82€ et, à la

rentrée scolaire prochaine, un acompte de 13 474,51€ (égal à la moitié de la participation totale 2015/2016) au titre de l'année scolaire 2016/2017.

2.2 Participation aux sorties pédagogiques et activités de l'école Notre-Dame de Lorette

M. le Maire indique que l'association des parents d'élèves de l'école de Lorette (APEL) a déposé des factures concernant :

- des activités et sorties pédagogiques pour un montant de 1 457.00€. La commune intervenant à hauteur de 50% pour les activités et sorties à la journée, la participation à verser s'élève à 728.50€.
- le transport scolaire pour un montant de 2318.60€ Le crédit transport pour l'année s'élève à 2 200€. La participation de la commune s'élève donc à 2 200€.
- L'arbre de Noël pour un montant de 1 306.47€ (leforfait pour l'année 2015-2016 s'élève à 1410€)

La participation totale à verser est donc de 4 234.97€.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de verser la participation de 4 234.97€ à l'association des parents d'élèves de l'école de Lorette au titre de la participation aux activités et sorties pédagogiques.

2) Fiscalité locale

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 :

	Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition communaux 2015	Produits 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produits 2016 à taux constants
Taxe d'habitation	1 474 232	15.54	229 100	1 494 000	232 168
Taxe foncière bâti	1 121 178	16.42	184 104	1 126 000	184 889
Taxe foncière non bâti	102 933	60.12	61 883	104 000	62 525
Total			475 087€		479 582€

Il indique que la commission des finances propose de maintenir les taux au même niveau pour l'année 2016. Il explique que le budget primitif 2016 présenté l'est avec ces taux, et propose de voter après avoir pris connaissance du budget proposé.

3) Attribution des subventions 2016

Mme MELLIN présente le compte-rendu de la commission « jeunesse-sport-vie associative » du 24 mars 2016.

Cette année il a été demandé aux associations locales, par courrier, de fournir un bilan. Certaines associations ne l'ont pas fait pour la réunion, il leur sera demandé de le faire avant le versement des subventions.

Les associations se sont vues proposer une formation « premiers secours ». La prise en charge totale de cette formation est assurée par la commune pour deux personnes par association. Les associations qui ont souhaité présenter plus de candidats à la formation ont financé pour moitié le coût par personne supplémentaire, l'autre moitié restant à la charge de la commune.

Seules les formations réalisées seront prises en charge par la commune.

Les subventions forfaitaires restent les mêmes en 2016. La part variable en fonction du nombre d'adhérents reste également la même, soit 5,90 euros.

- Le club du Sourire ne sollicite pas de subvention pour cette année mais sera, comme chaque année, remboursé du bal du 11 novembre (160,00 euros).

- L'atelier d'activités créatives ne recevra la part variable de 5,90€ que pour les enfants.

L'association a ouvert une section adulte depuis peu. Pour cette nouvelle activité il a fallu faire un branchement pour l'accès internet, il y a lieu de rembourser l'association (49,00€) qui a engagé les frais.

- Le MBS recevra la somme de 2.600,00 euros pour la subvention, de laquelle il faudra déduire les frais de téléphone, environ 400,00 euros. M. RANNOU précise que la mairie a pris l'abonnement internet pour aller plus vite, mais en fin de saison il sera résilié et payé directement par le MBS. Le coût via la commune est plus important car c'est un abonnement professionnel.

- Les vétérans Sports loisirs ne perçoivent pas de subvention mais bénéficient des mêmes droits que les autres associations.

- Le comité d'animation percevra en plus de la subvention, le remboursement des frais de repas des artificiers, des lots des foulées pour les fêtes de juillet et des coupes du 15 août.

De nouvelles associations ont fait une demande de subvention : Team Jacquelin Le Guyon, Ribin Bré sport, Les amis des Mômes de l'Archet (violon) et Bouge ton bourg.

Les trois premières citées recevront la somme de 150,00 euros, et Bouge ton bourg, qui a déjà réalisé des manifestations sur 2015 (sans subvention) recevra 200,00 euros.

Les associations solidarité extérieure retenues par la commission recevront la somme de 40,00 euros, à l'exception de :

*Les restaurants du cœur et La Pierre Le Bigault (passage de la PLB sur la commune cette année) et le Club Trégorrois Handisport, 100 euros chacune,

* Partage et emploi, qui, en plus des 40,00 euros, recevra 25,00 euros pour l'adhésion.

Le montant retenu cette année par adhérent pour les activités extérieures, culturelles et sportives, n'existant pas sur la commune est de 10,00 euros au lieu de 11,00 euros l'an dernier.

Ti Ar Vro recevra 40 euros et Skol Sonerien Bro Penroz (qui compte un adhérent) recevra 10,00 euros.

L'AS Bégarroise reçoit en plus la somme de 100,00 euros pour l'organisation des foulées de juillet.

La demande faite par la commune de Louargat (association de Judo) de participer au financement de sa convention (32,50 euros par Pédernecois) n'a pas été retenue, il sera versé la somme de 10,00 euros par adhérent.

Pour les associations formation et scolaires extérieures, 40 euros sont versés par enfant de la commune, et pour Skol Diwan Gwengamp, il est appliqué le forfait scolaire.

L'association Avenir et Vigilance, contre le Perm de Loc-Envel recevra 40,00 euros. M. le Maire précise que les élus communaux s'étant prononcés contre les prospections minières, il semblait normal de verser une subvention à l'association. L'AMF, association des Maires de France percevra pour 2016, la somme de 681,01 euros.

Les propositions de subventions 2016 sont les suivantes :

Associations locales		Subv. 2016
Avançons pour Manon		150,00 €
Atelier d'activités créatives	forfait	214,00 €
	part variable	147,50 €
	Participation internet	49,00 €
Gym Tonic		706,00 €
MBS (Après déduction facture téléphone)		1 981,54 €
Cyclos du Ménez Bré		483,00 €
Amzer Névez		156,00 €
Société de chasse		400,00 €
Amicale Laïque	forfait	270,00 €
	part variable	867,30 €
A.P.E.L. Ecole ND de Lorette	forfait	270,00 €
	part variable	495,60 €
Hent Bré		282,00 €
Club du Sourire		0,00 €
	Bal du 11 novembre	160,00 €
La Boule du Méné Bré		193,00 €
Swin Golf du Jaudy	Subvention	177,00 €
	subv. exceptionnelle	600,00 €
Les Amis du Méné Brait		171,00 €
Foire aux Courges		284,00 €

Les Amis du Patrimoine		661,50 €
Comité d'animation	Subvention	1 082,00 €
	Participation fêtes communales	250,00 €
Mouezh Tossen Vre		156,00 €
Team Jacquelin Le Guyon		150,00 €
Ribin Bré Sport		150,00 €
Les Amis des Mômes à l'Archet		150,00 €
Bouge ton Bourg		200,00 €
TOTAL		10 732,54 €
Associations "solidarité" extérieures		
		Subv. 2016
Restaurants du Cœur		100,00 €
Croix rouge française (antenne de Guingamp)		40,00 €
A.P.A.J.H. 22		40,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne		40,00 €
Partage et emploi		65,00 €
Alcool Assistance		40,00 €
Comité local pour le logement		40,00 €
La Pierre Le Bigault		100,00 €
Rêve de clown		40,00 €
La Ligue contre le Cancer		40,00 €
AFTC 22		40,00 €
Secours Catholique		40,00 €
France A.D.O.T.		40,00 €
OAPF		40,00 €
CIDFF		40,00 €
Club Trégorrois Handisport		100,00 €
TOTAL		845,00 €

Associations culturelles extérieures		Subv. 2016
Ti ar Vro		40,00 €
Skol Sonerien Bro Penroz		10,00 €
TOTAL		50,00 €

Association sportives extérieures		Adhérents pédernecois	Subv 2016
Club des nageurs guingampais		11	110,00 €
Association "Bulle d'eau"		6	60,00 €
Atelier chorégraphique - école de danse		2	20,00 €
Gouelin Twirling Club de l'Isle		2	20,00 €
Grâces Twirling Club		4	40,00 €
Vélo Club Pays de Guingamp		5	50,00 €
AS Bégarroise	Subvention	10	100,00 €
	Organisation des Foulées		100,00 €
Steredenn Twirling (Ploumagoar)		1	10,00 €
Judo Club de Lannion		15	150,00 €
Roue d'Or (Bégard)		14	140,00 €
Tennis Club A.L. Bégard		9	90,00 €
Argoat Compet'		1	10,00 €
Club d'escalade de l'Armor-Argoat (Plouisy)		2	20,00 €
Studio Danse (Guingamp)		6	60,00 €
Skol Gouren Louergad		4	40,00 €
Skol Gouren Bear		5	50,00 €
Badminton Club d'Argoat		2	20,00 €
SCB Gym Guingamp (Gym artistique et rythmique)		4	40,00 €
Marche Nordique Pays de Bégard		10	100,00 €
TOTAL		71	810,00 €

Associations formation (et scolaires)	Subv. 2016
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 22	120,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 56	40,00 €
CCI Brest	40,00 €
Maison Familiale Rurale de Plérin	40,00 €
Skol Diwan Gwengamp	472,79 €
Bâtiment CFA 22	40,00 €
TOTAL	752,79 €
Autres associations extérieures	Subv. 2016
Association des Maires de France	681,01 €
Association Avenir et Vigilance	40,00 €
TOTAL	721,01 €

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les propositions d'attribution de subventions de la commission.

4) Finances

Adoption des budgets primitifs 2016

M. le Maire donne lecture à l'assemblée des propositions élaborées par la commission des finances qui se présentent ainsi :

4.1 Budget principal

Budget principal - Fonctionnement

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
011 Charges à caractère général	334 750.00
012 Charges de personnel	622 250.00
014 Atténuation de produits	2 050.00
023 Virement à la section d'investissement*	299 360.00
042 Opérations d'ordre entre section	88 000.00
65 Autres charges de gestion courante	190 740.00
66 Charges financières	46 200.00
67 Charges exceptionnelles	950.00
Total dépenses	1 584 300.00

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
013 Atténuation de charges	35 000.00
042 Opérations d'ordre entre sections	10 000.00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	102 000.00
73 Impôts et taxes	780 200.00
74 Dotations, subventions et participations	583 100.00
75 Autres produits de gestion courante	53 000.00
76 Produits financiers	0.00
77 Produits exceptionnels	21 000.00
Total recettes	1 584 300.00

Budget principal - Investissement**DEPENSES**

<i>Opération</i>	<i>Proposition BP</i>	<i>Rar 2015</i>
10006 Mairie	7 200.00	
10007 Eglise et chapelles	6 000.00	2 746.90
10008 Services techniques	106 200.00	19 919.35
10013 Aménagement de la rue du Menez Bre	445 660.00	
10016 Cantine municipale	2 350.00	
10018 23, rue de Guingamp		33 427.13
10019 Bibliothèque		341.34
10020 Programme de voirie 2015		2 598.75
10021 Foyer des jeunes	6 000.00	
10022 Aire de jeux	42 617.50	
10023 Toilettes publiques	10 000.00	
10024 Chaufferie bois	242 500.00	9 000.00
10025 Site internet	450.00	1 760.40
10026 Programme de voirie 2016	105 500.00	
12 Ecole élémentaire et maternelle	16 656.72	18 551.40
14 Voie d'accès à la résidence de Parc Cardon		62 091.12
ONA Opérations non individualisées	33 146.00	5 973.24
OPFI Opérations financières	397 377.41	
Total dépenses	1 423 375.17	154 692.09
TOTAL	1 578 067.26	

RECETTES

<i>Opération</i>	<i>Proposition BP</i>	<i>Rar 2015</i>
10007 Eglise et chapelles	367.00	52 608.74
10013 Aménagement de la rue du Menez Bre	156 100.00	
10022 Aire de jeux	36 232.00	
10024 Chaufferie bois	146 062.00	
14 Voie d'accès à la résidence de Parc Cardon		32 138.36
ONA Opérations non individualisées	9 400.00	
OPFI Opérations financières	1 145 159.16	

Total dépenses	1 493 320.16	84 747.10
TOTAL	1 578 067.26	

M. le Maire explique que pour certains investissements comme la chaufferie bois ou la rue du Menez-Bre, les dépenses devraient s'étaler sur deux années. Concernant la rue du Menez-Bre, les travaux ne commenceront pas avant l'automne.

M. le Maire précise qu'au niveau du programme de voirie 2016, le CCAS participera pour l'antenne qui dessert les logements du Quinquis, et la communauté de communes pour la voie qui dessert la zone d'activités de Miquès. M. RANNOU précise que l'éclairage public de la zone est pris en charge par la communauté de communes.

M. le Maire indique que le CCAS versera une participation pour l'aménagement de l'aire de jeux derrière la mairie.

Il précise que l'étude de l'aménagement de la cour de l'école primaire sera lancée cette année. La cour sera aménagée lorsque le réseau de chaleur sera installé. La mise en accessibilité sera prévue à ce moment également.

Concernant l'achat de la parcelle LE ROUX, M. le Maire invite les élus à aborder le point n°5 « acquisition de la parcelle A n°1305 ». Il explique que Madame MONET a donné son accord pour la cession de la parcelle A1305 à la commune, aux mêmes conditions que le fond de parcelle A1306, propriété des conjoints LE ROUX (soit 5€/m² et frais de rédaction d'acte à la charge de la commune).

M. le Maire propose qu'un seul acte soit rédigé pour les deux acquisitions de parcelles par la commune, celles-ci étant mitoyennes, et d'en confier la rédaction à Me ALLANO, Notaire à Bégard.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide

- **De faire l'acquisition de la parcelle A n°1305 aux conditions suivantes : 5€/m² et frais de rédaction d'acte à la charge de la commune ;**
- **De ne rédiger qu'un acte pour l'acquisition de la parcelle A n°1305 et le fond de la parcelle A n°1306 ;**
- **De confier la rédaction de l'acte à Me ALLANO, Notaire à Bégard.**

M. le Maire revient à la présentation du budget primitif proposé. Il indique que 448 000€ d'emprunt sont inscrits, mais que beaucoup de dépenses vont concerner deux exercices.

Concernant les recettes, M. RANNOU s'interroge sur la façon dont le Conseil départemental va étaler les subventions, plusieurs projets sollicitant du Contrat de territoire.

Après avoir présenté les propositions pour le budget principal, M. le Maire propose de voter les taux d'imposition.

Après avoir pris connaissance de l'évolution des bases des taxes locales et du produit qu'engendrerait l'application des taux en vigueur en 2015 pour l'année 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la proposition de la commission des finances de maintien des taux à leur niveau de l'année 2015, soit :

- **Taxe d'habitation : 15.54%**

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.42%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.12%**

Le budget primitif principal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme LE JOUAN quitte l'assemblée.

M. le Maire présente les principaux ratios de l'analyse de la situation financière de la commune, si l'ensemble des prévisions budgétaires sont réalisées au 31.12.2016, sans réaliser de nouvel emprunt :

Capacité d'autofinancement

CAF brute = produits réels de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement

2014	2015	2016
380 821.40	300 319.52	377 360

CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette

2014	2015	2016
192 229.09	98 124.78	245 360

Ratios financiers

	2012	2013	2014	2015	2016
Coefficient d'autofinancement courant (seuil d'alerte à 1 pendant 2 ans)	0.97	0.97	0.88	0.94	0.84
Ratio de surendettement (seuil d'alerte à 1.21 pendant 2 ans)	1.04	0.96	0.92	0.69	0.67
Ratio de rigidité structurelle (seuil d'alerte à 0.65 pendant 2 ans)	0.55	0.58	0.58	0.59	0.51

4.2 Budget annexe de l'assainissement

M. le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance des propositions du budget annexe de l'assainissement :

Budget annexe de l'assainissement - Fonctionnement

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
011 Charges à caractère général	1 800.00
023 Virement à la section d'investissement*	8 630.00
042 Opérations d'ordre entre section	16 470.00
66 Charges financières	7 900.00

67 Charges exceptionnelles	1 200.00
Total dépenses	36 000.00

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
042 Opérations d'ordre entre sections	10 900.00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	24 500.00
74 Subventions d'exploitation	
75 Autres produits de gestion courante	600.00
Total recettes	36 000.00

Budget annexe de l'assainissement - Investissement

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 454.47
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 900.00
041 Opérations patrimoniales	
16 Emprunts et dettes assimilées	8 200.00
23 Immobilisations en cours	100 367.00
Total dépenses	144 921.47

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
021 Virement de la section d'exploitation	8 630.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 470.00
041 Opérations patrimoniales	
10 Dotations, fonds divers et réserves	19 481.37
13 Subventions d'investissement	19 060.00
16 Emprunts et dettes assimilées	81 280.10
27 Autres immobilisations financières	
Total recettes	144 921.47

M. le Maire explique que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement permettra au minimum de rembourser le capital de l'emprunt.

Il précise que les 9500€ de recettes de fonctionnement pour les raccordements correspondent aux 17 lots de Park ar C'hoad, à un lot de Parc Cardon, et à une habitation rue de Lorette.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (14), adopte le budget primitif 2016 de l'assainissement.

4.3 Budget annexe résidence de Park ar C'hoad

M. le Maire invite les élus à prendre connaissance des propositions du budget de la résidence de Park Ar C'hoad :

Budget annexe PARK AR C'HOAD - Fonctionnement

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
002 Résultat d'exploitation reporté	508.28
011 Charges à caractère général	43 100.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 858.32
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 800.00
66 Charges financières	770.00
Total dépenses	301 036.60

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
042 Opérations d'ordre entre sections	134 326.60
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 800.00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	140 910.00
74 Dotations, subventions et participations	20 000.00
Total recettes	301 036.60

Budget annexe PARK AR C'HOAD - Investissement

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	165 517.24
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 326.60
16 Emprunts et dettes assimilées	19 800.00
Total dépenses	319 643.84

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 858.32
16 Emprunts et dettes assimilées	68 785.52
Total recettes	319 643.84

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

4.4 Budget annexe résidence de la Rue des salaisons

M. le Maire invite les élus à prendre connaissance des propositions du budget de la résidence la Rue des salaisons :

Budget annexe RUE DES SALAISONS - Fonctionnement

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
011 Charges à caractère général	124 710.00

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 573.10
Total dépenses	131 283.10

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
042 Opérations d'ordre entre sections	64 083.10
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	
74 Dotations, subventions et participations	67 200.00
Total recettes	131 283.10

Budget annexe RUE DES SALAISONS - Investissement

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 573.10
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 083.10
Total dépenses	70 656.20

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Proposition BP</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 573.10
16 Emprunts et dettes assimilées	64 083.10
Total recettes	70 656.20

M. le Maire remarque qu'il faudra apporter un financement du budget principal pendant encore deux années pour arriver à l'équilibre.

Ce budget est adopté par le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire indique que la commission d'attribution des logements a lieu mercredi 6 avril prochain.

5) Questions diverses

Trésorerie de Bégard

M. le Maire informe les membres du Conseil que la direction des finances publiques envisage la fermeture de la perception de Bégard au 1^{er} janvier 2017. Il invite les élus à se rendre à une réunion d'échanges le jeudi 7 avril prochain à 18h à la MJC du Pays de Bégard.

* * * * *

N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.